

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
juillet 2014

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des non-salariés agricoles
Année 2013

**Tableau de bord
Les accidents du travail et maladies
professionnelles
du régime des non-salariés agricoles
Année 2013**

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication : Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Michèle BONNET

bonnet.michele@ccmsa.msa.fr

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population	4
Données présentées	4
1. Une baisse de - 3 % du nombre d'ATMP au cours de l'année 2013	5
2. 71 % du total des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé	5
3. Une augmentation de + 2 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole.....	6
4. Une hausse de + 2 % du montant des prestations versées au titre des ATMP aux chefs d'exploitation agricole.....	6
Définitions	9
Sigles cités :	9
Annexe.....	10

Les tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité	7
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité	8
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité	8

Télécharger les données au format Excel



Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles

Principaux indicateurs annualisés par grand secteur d'activité

Année 2013

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la MSA ou du groupement des assureurs agricoles (APRIA RSA) figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (Suivi des affiliations des exploitations agricoles) de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au début janvier 2014. Certaines données sont donc susceptibles d'évoluer.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non-salariée relevant du régime agricole Accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa) de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

Données présentées

Les données présentées concernent l'année 2013 et elles sont comparées aux données de l'année 2012.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés.

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre des accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation agricole.

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs annualisés par grand secteur d'activité Année 2013

Un nombre d'accidents et maladies professionnelles en diminution pour les non-salariés agricoles

Au cours de l'année 2013, pour les non-salariés agricoles, le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP) est en diminution de - 3%.

Les trois quarts des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole donnent lieu à des arrêts indemnisés. Le nombre d'accidents ayant entraîné l'attribution d'une nouvelle incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de + 2 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2 %.

1. Une baisse de - 3 % du nombre d'ATMP au cours de l'année 2013

Le nombre de non-salariés agricoles, tous statuts confondus, présents en 2013 diminue de - 2,1 % par rapport à 2012. Cette diminution est effective pour tous les statuts : - 1,6% pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole, - 2,4 % pour les cotisants solidaires et - 6,5 % pour les autres statuts.

Le nombre d'ATMP est lui aussi en diminution de - 3,2 % comparé avec 2012. Cette baisse est effective pour tous les statuts et les secteurs à l'exception d'une hausse de + 6,2 % pour les cotisants solidaires.

L'indice de fréquence est de 43,9 accidents pour 1 000 non-salariés. Il diminue d'un demi-point par rapport à 2012. Les chefs d'exploitation agricole du secteur forestier qui perdent 4,3 % de leurs effectifs ont un taux de fréquence particulièrement élevé avec 123,7 accidents pour 1 000 affiliés.

La répartition par type d'accident montre la part prédominante pour des accidents du travail (88,9 % des ATMP), en recul d'un point au profit des maladies professionnelles qui représente 10,2 % du total des ATMP.

2. 71 % du total des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé

Les indemnités journalières (IJ) ne sont versées au chef d'exploitation ou d'entreprise agricole qu'après un délai de carence de 7 jours suivant l'arrêt de travail. Pour 2013, 71,4 % du nombre d'accidents du travail ont donné lieu pour la première fois à paiement d'IJ.

Ce pourcentage est en baisse de 2,5 points comparé à celui de 2012. La durée moyenne d'indemnisation est de 84 jours par accident indemnisé. Il augmente de quatre jours par rapport à 2012.

Pour les accidents de trajet, 74,4 % de ceux-ci ont donné lieu à versement d'IJ. Ce pourcentage est en hausse d'un point pour 2013, mais cette hausse est à relativiser compte tenu du petit nombre d'accidents de trajet enregistré (199, soit 0,9 % des ATMP). La durée moyenne d'indemnisation est de 132 jours par accident de trajet indemnisé, en diminution de 16 jours par rapport à 2012.

Sur les 2 420 cas reconnus de maladies professionnelles, 43,3 % ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. Ce pourcentage est en baisse de - 3,5 points par rapport à 2012. Avec 202 jours, la durée moyenne d'indemnisation est particulièrement élevée. Elle augmente de six jours comparé à 2012.

3. Une augmentation de + 2 % des nouvelles IPP attribuées pour les ATMP des chefs d'exploitation agricole

Pour 2013, 3 126 nouvelles indemnités permanentes partielles (IPP) sont recensées, essentiellement dans le secteur « cultures et élevages ». En comparaison avec 2012, ce nombre de nouvelles IPP a augmenté de + 1,7 %.

Les accidentés du travail ont bénéficié de 2 604 nouvelles attributions d'IPP (83,2 % du total des IPP reconnues). Le nombre de nouvelles IPP pour les accidents de travail est en diminution de - 0,2 % par rapport à 2012. Le nombre de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points est en baisse avec - 7,8 % de reconnaissance.

En revanche, le nombre annuel de nouvelles IPP reconnues liées à une maladie professionnelle est en hausse de + 19,6 %, avec une très forte hausse de + 43,8 % pour les IPP d'au moins 30 points donnant lieu à attribution d'une rente.

4. Une hausse de + 2 % du montant des prestations versées au titre des ATMP aux chefs d'exploitation agricole

Pour l'année 2013, 72,8 millions d'euros de prestations ont été versés aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, soit une augmentation de + 2,4 % comparé à celui de 2012. Le principal poste est celui des indemnités journalières, avec 53,5 % du total des prestations. Il est suivi par le poste des soins de santé (23,3 %) et par celui des rentes de victime (23,2 %). La part des rentes de victime augmente de deux points au détriment de celle des prestations pour soins de santé et de celle des indemnités journalières.

Les prestations versées pour les accidents du travail représentent 85,6 % du total des prestations. Les maladies professionnelles sont à l'origine de 12,6 % du total des prestations et les accidents de trajet de 1,7 %.

Télécharger les données au format Excel



Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2013

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés

	Nombre de non-salariés	Nombre d'ATMP annualisé	Taux d'ATMP (‰)	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Chefs d'exploitations agricoles						
Cultures et élevages	435 164	21 427	49,2	89,1 %	0,8 %	10,1 %
Travaux forestiers	5 758	712	123,7	89,7 %	0,6 %	9,7 %
Activités diverses	30 044	2 066	68,8	89,6 %	1,6 %	8,7 %
s/total secteurs (exploitants)	470 966	24 205	51,4	89,2 %	0,8 %	10,0 %
Autres statuts (hors solidaires)						
s/total tous secteurs	45 001	871	19,4	81,5 %	1,5 %	17,0 %
Tous statuts (hors solidaires)						
Tous secteurs	515 967	25 076	48,6	88,9 %	0,8 %	10,2 %
Solidaires	60 165	239	4,0	87,4 %	1,7 %	10,9 %
ENSEMBLE (Tous statuts)						
Tous secteurs	576 132	25 315	43,9	88,9 %	0,9 %	10,2 %
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)						
	Evolution en %		Ecart en points			
Tous secteurs	- 2,1 %	- 3,2 %	- 0,50	- 1,01	0,03	0,98

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	19 095	71,2 %	82,5	161	77,6 %	134,3	2 171	44,0 %	197,4
Autres activités	2 491	72,6 %	91,4	38	60,5 %	119,6	249	36,9 %	244,6
Tous secteurs	21 586	71,4 %	83,5	199	74,4 %	132,0	2 420	43,3 %	201,5
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)									
	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	- 4,4 %	- 2,86	4,46	- 3,6 %	3,39	- 13,16	6,5 %	- 3,81	6,97
Autres activités	- 0,2 %	0,11	3,95	5,6 %	- 8,92	- 28,51	12,7 %	- 0,61	- 11,58
Tous secteurs	- 4,0 %	- 2,52	4,48	- 2,0 %	0,97	- 15,55	7,1 %	- 3,53	5,96

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux IPP et par grand secteur d'activité

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=30 %	Nombre	dont IPP >=30 %	Nombre	dont IPP >=30 %
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	2 832	2 360	398	22	s	450	110
Autres activités	294	244	38	s	0	50	s
Tous secteurs	3 126	2 604	436	22	s	500	1105

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %						
Tous secteurs	1,7 %	- 0,2 %	- 7,8 %	- 48,9 %	- 78,6 %	19,6 %	43,8 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	63 320 068 €	22,8 %	53,7 %	23,5 %	85,3 %	1,7 %	12,9 %
Autres activités	9 469 620 €	26,5 %	52,3 %	21,1 %	87,8 %	1,7 %	10,4 %
Tous secteurs	72 789 688 €	23,3 %	53,5 %	23,2 %	85,6 %	1,7 %	12,6 %

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	2,4 %	- 0,79	- 1,12	1,91	- 0,64	- 0,10	0,74

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel



Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP déclarés	Nombre de nouveaux ATMP déclarés dans la période considérée
Taux d'ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de 7 jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montants en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victimes	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

APRIA/RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle
Atexa	: Accidents du travail des exploitants agricoles
Ders	: Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ	: Indemnités journalières
IPP	: Incapacités permanentes partielles
MSA	: Mutualité sociale agricole
Oreade	: Origines et événements des accidents des exploitants
Raamses	: Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
Saexa	: Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- CULTURES ET ELEVAGES
Codes risques → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20
- TRAVAUX FORESTIERS
Codes risques → 06 ; 21 ; 22
- ACTIVITES DIVERSES
Codes risques → 17 ; 23 ; 24 ; 25

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore